



Conseil scolaire
acadien provincial

PLAN D'AFFAIRES

2024-2025

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL
22 juin 2024

Table des matières

1. Introduction	3
2. Mesures prioritaires	5
Bien-être	5
Construction identitaire	5
Pratiques efficaces fondées sur des données probantes	6
Leadership efficace	6
3. Finances	7
Annexe A – Structure	9
Secteur de l'apprentissage et des services inclusifs	11
Finances	11
Opérations	12
Ressources humaines	12
Petite enfance	12

1. Introduction

Le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), établi conformément à la Loi sur l'Éducation en Nouvelle-Écosse en 1996, offre aux enfants des parents ayants droit un programme d'enseignement en français langue première; administre tous les programmes d'enseignement en français langue première; s'assure que l'école publique dans laquelle est offert un programme d'enseignement en français langue première est connu comme « école acadienne »; possède des responsabilités additionnelles par rapport à celles normalement consenties à un centre d'éducation dans la province de la Nouvelle-Écosse :

- La promotion du programme d'enseignement en français langue première et la diffusion de l'information à son sujet;
- L'enrichissement de son matériel didactique d'information relatif à la culture acadienne;
- Dans le cadre de ses programmes d'enseignement, la promotion par des activités, de la culture acadienne et de la langue française.

En plus, le CSAP œuvre à l'élaboration des programmes d'études de français langue première en Nouvelle-Écosse et a été le premier conseil scolaire au Canada à développer ses propres programmes.

Le CSAP compte vingt-trois (23) écoles réparties dans l'ensemble de la province de la Nouvelle-Écosse. Le siège social est situé à La Butte et les trois (3) bureaux régionaux sont localisés à Petit-de-Grat, à Dartmouth et à La Butte.

Le CSAP a pour mission d'offrir une éducation en français de première qualité en tenant compte de son mandat culturel (adoptée le 4 mai 2019).

À la rentrée scolaire 2023-2024, l'ensemble des écoles du CSAP a accueilli 6 779 élèves soit une augmentation de 164 élèves. Le programme de prématernelle de la Nouvelle-Écosse - Grandir en français a accueilli 461 élèves âgés de quatre ans.

L'année scolaire 2023-2024 a été marquée par l'adoption d'une nouvelle loi pour appuyer l'éducation en français langue première en Nouvelle-Écosse. Le projet de loi 321, nommé la Loi du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), vise à renforcer la collaboration entre le CSAP, le ministère de l'Éducation et de la petite enfance. Cette loi garantit le mandat linguistique et culturel du CSAP, permettant au CSAP d'avoir une voix significative dans le développement de politiques éducatives provinciales. Cette loi historique assure la vitalité à long terme de l'éducation en français et les droits linguistiques de la communauté acadienne et francophone en Nouvelle-Écosse.

Un autre élément important de l'année scolaire 2023-2024 fut le lancement du nouveau plan stratégique 2024-2030 du CSAP. Après avoir passé une année à planifier ce dernier, c'est sur la base de données probantes que de nouveaux objectifs ont été développés et que le plan opérationnel a vu le jour. Le statu quo n'étant plus une option, le CSAP a fait appel à des formateurs chevronnés pour encadrer l'administration scolaire afin d'apporter des stratégies novatrices qui permettront d'assurer le succès et la réussite des élèves. D'ailleurs, tous les membres de l'administration scolaire ont suivi une formation portant sur l'enseignement efficace donné par l'université TÉLUQ.

Il y a également beaucoup de projets excitants qui se passent au niveau des infrastructures. Le CSAP a ouvert une nouvelle école dans la région de Torbé. L'école a été nommée École Belle-Baie. Depuis septembre 2023, cette dernière accueille des élèves de Grandir en français jusqu'à la 9^e année. La construction de modules est en cours et ceux-ci devraient être prêts pour la rentrée 2024. Durant cette période de transition, les élèves sont installés dans le centre communautaire situé à Larry's River.

D'autres chantiers sont également en cours notamment à Wedgeport, à Clare et à Halifax. L'École Wedgeport devrait accueillir ses premiers élèves à compter de septembre 2024. La construction de l'École Baie Sainte-Marie suit son cours. Pour ce qui est de l'école sur la péninsule, les travaux se poursuivent activement et une ouverture provisoire est prévue à l'automne 2026.

Finalement, en mai 2023, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a annoncé la construction d'une nouvelle école francophone à Chezzetcook pour remplacer l'École des Beaux-Marais. L'ouverture est prévue pour septembre 2028.

2. Mesures prioritaires

Le Conseil scolaire acadien provincial s'est engagé dans un ambitieux [plan stratégique](#) basé sur quatre axes stratégiques, soit le bien-être, la construction identitaire, les pratiques efficaces basées sur des données probantes et le leadership efficace.

Bien-être

Au niveau du bien-être, l'établissement d'un milieu de travail et d'un environnement d'apprentissage bienveillant, inclusif, équitable et sécuritaire sera l'objectif principal. Les outils tels que le rapport EdCan, le taux d'absentéisme, ainsi que des sondages de satisfaction et d'opinion auprès des employés et des élèves seront utilisés pour mesurer le succès de ces initiatives. Des comités spécifiques seront formés, avec trois rencontres virtuelles prévues pour évaluer les progrès à partir de septembre 2024.

Les écoles ont défini des objectifs ambitieux en matière de bien-être des élèves et du personnel, cherchant à créer des environnements scolaires inclusifs et bienveillants. À travers des initiatives comme la formation PALS et la gestion positive des comportements, elles aspirent à diminuer les comportements perturbateurs et à renforcer le sentiment d'appartenance. L'adaptation continue des stratégies en fonction des données recueillies est une priorité, avec une vigilance constante pour répondre aux besoins évolutifs des élèves et de la communauté éducative.

Construction identitaire

La mise en œuvre d'une stratégie intégrée de littératie dans tout l'enseignement constitue une priorité majeure au niveau de la construction identitaire. Pour évaluer les connaissances et compétences en littératie, une collecte de données trimestrielle sera mise en place. Un comité composé de divers intervenants assurera la mise en œuvre de cette initiative, soutenue par des rencontres régulières et un financement continu venant des projets complémentaires d'innovation pédagogique.

Les écoles ont mis en place des objectifs visant à promouvoir la diversité, renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté acadienne/francophone, et encourager l'utilisation du français dans toutes les sphères de la vie scolaire et communautaire. Pour atteindre ces objectifs, des stratégies variées telles que l'organisation d'activités en français, la modélisation linguistique par les enseignants, et l'implication active des familles ont été déployées, avec une attention particulière à l'adaptation continue des stratégies en fonction des retours des sondages et des observations.

Pratiques efficaces fondées sur des données probantes

Une démarche de soutien des pratiques pédagogiques pour favoriser la réussite de chaque élève sera mise en œuvre. Les mesures comprennent des sondages, des auto-évaluations et le développement d'outils pour utiliser efficacement les données collectées. Des rencontres prévues jusqu'à mai 2024 ont servi à évaluer et ajuster les stratégies en cours.

Dans l'optique de se concentrer sur l'amélioration des pratiques pédagogiques probantes, les écoles ont mis l'accent sur la lecture, le vocabulaire et les compétences technologiques. Par le biais de méthodes telles que l'enseignement en plein air et l'utilisation de matériel de manipulation, elles visent à harmoniser leurs approches pour favoriser un meilleur rendement scolaire. L'évaluation rigoureuse par triangulation des données, incluant les résultats d'évaluations provinciales et les observations en classe, est au cœur de leur démarche pour suivre les progrès des élèves et ajuster les stratégies en conséquence.

Leadership efficace

Le CSAP s'affaire à la mise en œuvre d'un leadership pédagogique axé sur la réussite des élèves, favorisant une culture d'apprentissage positive et stimulante. Il s'efforce de mobiliser la communauté scolaire pour encourager la collaboration et l'innovation, promouvant des pratiques pédagogiques efficaces et le perfectionnement professionnel. En créant un climat scolaire positif, le CSAP vise à ce que chaque élève atteigne son plein potentiel. De plus, une culture organisationnelle axée sur les résultats est préconisée pour concevoir et réaliser des projets éducatifs efficaces.

Le CSAP travaille à renforcer les compétences des leaders pédagogiques en contexte minoritaire par le biais de formations spécifiques et d'accompagnement professionnel. Les décisions et projets sont désormais orientés par des données précises permettant d'évaluer les progrès et d'ajuster les stratégies en conséquence. Le CSAP encourage aussi une culture d'adaptabilité et d'innovation afin de favoriser une gestion proactive du changement. L'impact recherché est que les leaders pédagogiques développent une posture réflexive dans leurs actions quotidiennes, favorisant la réussite éducative des élèves.



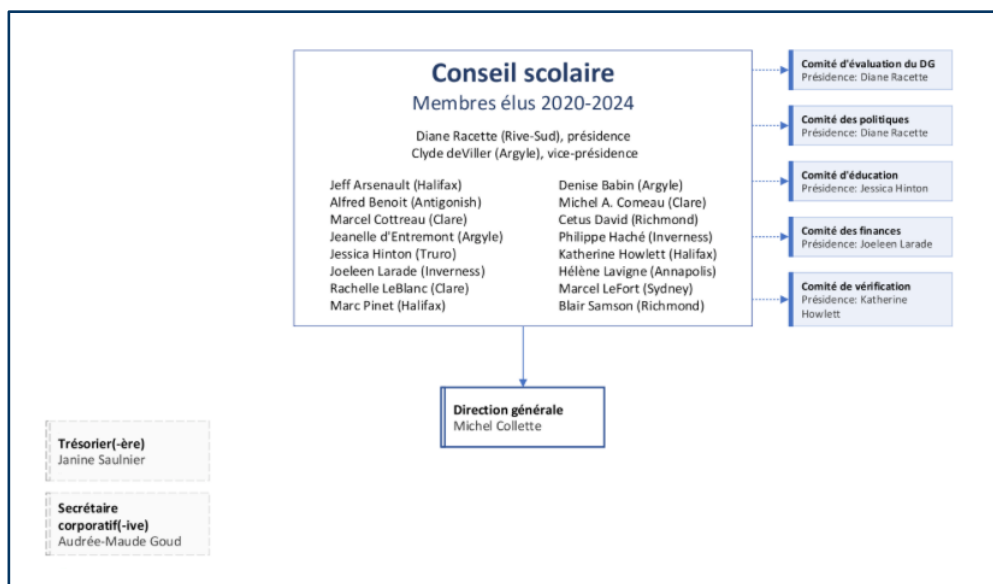
3. Finances

Principaux indicateurs financiers			
	Budget adopté 2023–2024	Actuel vérifié 2023–2024	Budget adopté 2024–2025
Revenus			
Province de la Nouvelle-Écosse	114 399 000	117 143 804	115 309 000
Gouvernement du Canada	7 963 000	9 166 588	8 297 000
Allocation des conseils municipaux	1 082 000	790 049	1 124 000
Autres revenus	3 150 000	4 345 170	4 250 000
Total des revenus	126 594 000	131 445 611	128 980 000
Charges			
Gouvernance du conseil scolaire	550 000	553 121	500 000
Bureau de la direction générale	1 750 000	1 711 941	1 850 000
Services des finances	900 000	958 757	925 000
Service des ressources humaines	850 000	1 070 973	875 000
Services scolaires	81 649 000	81 643 429	87 145 000
Service des opérations	24 525 000	34 409 451	26 025 000
Développement scolaire communautaire	2 229 000	2 203 783	1 977 000
Élaboration de programmes	1 606 000	1 255 047	1 463 000
Centre prov des ressources pédagogiques	941 000	1 131 297	745 000
Programme de prématernelle	9 094 000	3 682 102	4 475 000
Fonds générés par les écoles	2 500 000	2 578 296	3 000 000
Total des charges	126 594 000	131 198 197	128 980 000
Excédent lié aux activités	0	247 414	0
Excédent accumulé, au début de l'exercice	4 824 263	4 824 263	5 071 677
Excédent accumulé, à la fin d'exercice	4 824 263	5 071 667	5 071 677

Annexe A – Structure

Le Conseil est responsable de la gouvernance du CSAP. Les responsabilités du Conseil, envers le contrôle et la gestion des écoles publiques sous sa juridiction, sont conformes à la Loi sur l'éducation et les règlements qui s'y rattachent.

Le Conseil est composé de 18 conseillers scolaires. La présidence (P) et la vice-présidence (VP) sont élues par les membres du Conseil, une fois par an, conformément à la *Loi sur l'éducation (CSAP)*. Tous les quatre (4) ans, les élections scolaires ont lieu, en même temps que les élections municipales. Les prochaines élections auront lieu à l'automne 2024. Suite à la [décision de la Commission des services publics et de révision de la Nouvelle-Écosse](#), le nombre de membres élus au CSAP passera de 18 à 13, tout en maintenant le nombre actuel de sections électorales à 10 et en ajustant les limites des zones électorales de Truro et d'Antigonish. Les conseillers sont élus afin de représenter les dix circonscriptions du territoire de la Nouvelle-Écosse où se trouvent les 23 écoles du CSAP. À la table du Conseil, les conseillers prennent les décisions en fonction du rôle et du mandat du CSAP dans son ensemble.



Le Conseil se rencontre en moyenne huit (8) fois par année, soit en personne ou par le biais de conférences virtuelles. Les rencontres se déroulent les fins de semaine dans une des différentes régions de la province sous sa juridiction. Les réunions du Conseil, qui sont ouvertes au public, sont appuyées par une structure de comités légiférés et de comités mandatés par le conseil.

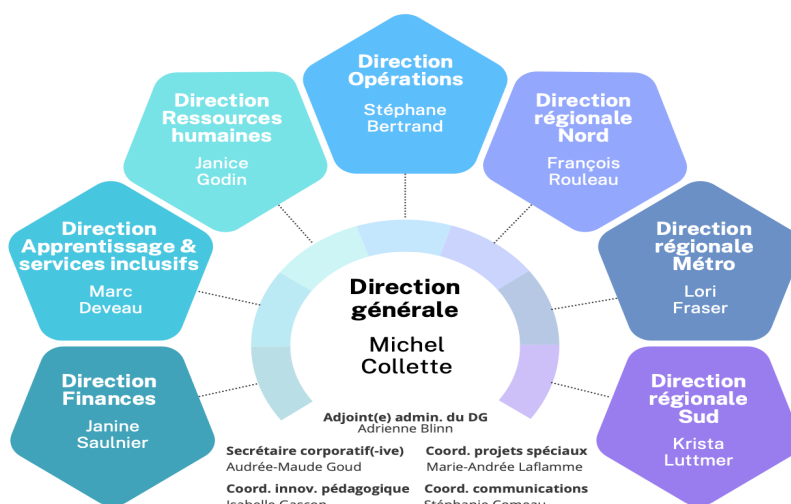
Le Conseil surveille l'avancement de son plan stratégique et des initiatives du MEDPE par le biais de rapports fournis par la direction générale.

En vertu de l'article 39 (1) de la *Loi sur l'éducation (CSAP)*, la direction régionale a la responsabilité d'ensemble :

- du bon fonctionnement du siège social, des bureaux et des écoles du conseil scolaire;
- de la surveillance de tous les employés du conseil scolaire.

En vertu de l'article 39 (3) de la *Loi sur l'éducation (CSAP)*, la direction générale répond au conseil scolaire relativement au rendement scolaire des élèves et des écoles et lui transmet un rapport chaque année au sujet de ce rendement.

Pour répondre à cette responsabilité, la direction générale est appuyée par l'équipe de gestion (apprentissage et services inclusifs, opérations, finances, ressources humaines, directions régionales) qui fournit un soutien direct aux écoles en s'attardant prioritairement aux actions relevant du plan stratégique du CSAP et des initiatives du gouvernement.



Chaque secteur remplit les fonctions dans les catégories prescrites conformément aux sections 63 à 69 du règlement de la *Loi sur l'éducation ministérielle* (CSAP) faite en vertu de l'article 145 de la *Loi sur l'Éducation* (CSAP).

Secteur de l'apprentissage et des services inclusifs

Le secteur de l'apprentissage et des services inclusifs relève de la direction du secteur de l'apprentissage et des services inclusifs assumant des fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- services aux élèves
- mise en œuvre du programme d'études
- respect des cultures et droits de la personne
- qualité et responsabilité d'éducation
- appui principal dans le domaine des programmes et des services aux élèves
- au nom de la direction générale, les directions d'école, y compris la supervision et l'évaluation
- technologie dans les programmes d'études, les salles de classe et les bureaux
- perfectionnement professionnel des enseignants
- comités d'école consultatifs, y compris les plans d'amélioration des écoles
- éducation communautaire et éducation pour adultes, si applicable, et tous les programmes additionnels destinés aux élèves.

Les services de soutien assurent un appui pour la réalisation des actions relevant du plan stratégique et des initiatives du gouvernement.

Finances

Le service des finances relève de la direction des finances qui assure les fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- budgets
- comptabilité, y compris la paie
- risques (assurances)
- achats
- appui aux vérifications
- gestion des fonds générés par les écoles
- appui principal dans le domaine des finances

Opérations

Le service des opérations relève de la direction des opérations assumant des fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- gestion des édifices, y compris l'accès de la communauté
- construction de nouvelles infrastructures, additions et changements
- transport des élèves
- technologie
- appui principal dans le domaine des opérations

Ressources humaines

Le service des ressources humaines relève d'une direction des ressources humaines avec des fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- relations avec la main-d'œuvre, y compris l'appui des négociations locales et provinciales
- systèmes d'appréciation du rendement et de planification de gestion de la croissance
- perfectionnement professionnel des employés (sauf les enseignants) et coordination du programme de développement professionnel
- équité d'emploi
- santé et sécurité
- planification de succession
- coordination de la dotation du personnel
- recru
- tement et placement du personnel
- appui principal dans le domaine des ressources humaines

Petite enfance

Le service de la petite enfance relève d'une des directions régionales. Cette dernière assume la responsabilité des fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- Gestion du programme prématernelle de la Nouvelle-Écosse - Grandir en français pour les enfants de 4 ans
- Soutien familial et accès à des ressources